

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## CHRONIQUE MENSUELLE

**Le château d'eau d'Ixelles. — Claveaux en béton armé. — Aménagement de l'édifice. — Voitures monorails. — Le phénomène gyroscopique. — Dispositif de M. Brennan. — Le gyroscope.**

Une très intéressante application du béton armé a été faite dernièrement dans le faubourg d'Ixelles, à la construction d'un château d'eau destiné à l'alimentation de l'Exposition internationale de 1910, à Bruxelles.

Ce monument, d'un bel aspect architectural, consiste en une tour en forme de cône tronqué, surmontée d'un réservoir cylindrique ; son diamètre à la base est de 15 m. 50, et sa hauteur totale de 44 m. 50 au-dessus du sol.

La construction est fondée sur une semelle annulaire en béton armé, établie à 3 m. 75 au-dessous du niveau extérieur. Le soubassement de la superstructure est revêtu, sur toute sa hauteur, d'un parement de moellons de petit granit. Le fût en béton armé ne commence donc qu'au-dessus, et prend son appui sur une poutre armée circulaire, dont le diamètre est réduit à 12 mètres. Cette couronne d'assise est raccordée au soubassement de 15 m. 50 de diamètre par un plan incliné circulaire percé de ciels ouverts correspondant à des évidements ménagés entre les pilastres de la maçonnerie.

Le procédé de construction en béton armé, utilisé dans cette circonstance, diffère complètement du mode ordinaire, qui consiste dans l'emploi de coffrages édifés à grand' peine sur toute la hauteur d'un bâtiment.

Le système Monnoyer, qui a été mis en œuvre à cette occasion, comporte l'emploi de claveaux de béton, confectionnés dans le chantier à l'aide de moules en fonte, et que l'on superpose par assises successives, comme s'il s'agissait d'une construction en pierres de taille.

Ces claveaux, de 25 centimètres de hauteur et d'une épaisseur appropriée à la charge qu'ils supportent, ont une longueur telle qu'ils forment, dans chaque assise, l'un des côtés d'un polygone régulier de trente-deux côtés. Le corps prismatique de ces claveaux se termine, à l'une de ses extrémités, par une sorte de crochet en béton disposé de manière à recouvrir l'extrémité droite du claveau voisin qui vient s'ajuster sous cette saillie. La superposition de ces crochets, dans les différentes assises, forme des nervures verticales sur toute la hauteur du fût.

Bien que les claveaux soient armés individuellement de petites tiges d'acier noyées dans la masse, pour éviter leur rupture pendant la manutention de ces matériaux, une pareille construction ne constituerait pas par elle-même un massif en béton armé, si elle n'était complétée par des armatures qui relient ensemble tous les claveaux, tant dans le sens transversal que vertical, de manière à former un seul bloc armé de toute la construction.

A cet effet, lesdits claveaux présentent sur leur face d'assise supérieure une rainure longitudinale dans laquelle vient s'encastrier une armature horizontale qui forme un circuit complet et vient réunir entre eux les claveaux d'une même assise. Les armatures verticales sont logées dans le creux des nervures formées par les abouts arrondis des claveaux

superposés, et ces armatures en fer rond sont reliées aux armatures horizontales formant frettes par des étriers en fer plat.

On pourrait croire qu'en raison de la conicité du fût une pareille construction exigerait l'emploi de types de claveaux multiples et variant de dimensions à chaque assise. Mais il n'en est rien, et le même modèle peut servir pour un assez grand nombre d'assises. Il suffit, en effet, d'engager plus profondément l'extrémité droite de chaque claveau dans le logement constitué par le creux de la nervure, pour réduire le périmètre de chaque assise au fur et à mesure de l'élévation du fût. Lorsque les abouts des pièces sont arrivés au contact et que l'épaisseur du joint ne laisse plus de jeu disponible, on construit un autre type de claveaux de plus faible longueur, qui pourra servir de même pour l'édification des assises supérieures, et ainsi de suite jusqu'au sommet.

Ce fût se termine à la hauteur de 28 m. 50 par une couronne d'assise sur laquelle s'appuient quatorze consoles, qui supportent extérieurement le réservoir. Le fond de ce réservoir en béton armé s'appuie intérieurement sur des poutres en arc surbaissés qui viennent se raccorder radialement à une poutre annulaire centrale.

Ledit réservoir est formé de deux cylindres concentriques, dont celui du centre, en béton armé ordinaire, sert de cage d'escalier pour accéder au-dessus du réservoir et de passage à des tuyaux de cheminée et aux canalisations d'eau de distribution. L'enveloppe extérieure, de 11 m. 62 de diamètre intérieur et de 18 centimètres d'épaisseur, est formée d'assises en claveaux courbes, du même genre que ceux du fût, moins les têtes de nervures qui sont remplacées par des échancrures servant au logement des armatures verticales.

Enfin, le réservoir proprement dit est entouré d'une enveloppe cylindrique extérieure, construite d'après le même système et laissant entre elle et la paroi extérieure du réservoir un chemin de ronde de 0 m. 54 de largeur, pour la visite et la surveillance de l'installation.

Cette enveloppe cylindrique est recouverte d'une terrasse, surmontée d'un lanterneau en ciment armé de 6 mètres de diamètre et de 2 m. 50 de hauteur, qui éclaire la cage d'escalier centrale.

Des fenêtres sont d'ailleurs ménagées aux différents étages de la construction et servent en même temps qu'à l'éclairage, à l'agrément et à la décoration de la façade extérieure du château.

Les différentes parties de l'édifice ont chacune leur destination particulière. Dans le sous-sol sont disposés les chambres de vannes et appareils de distribution d'eau ; au rez-de-chaussée, dans la partie correspondant au soubassement, sont installées les machines élévatoires ; les deux étages situés au-dessus sont aménagés pour servir de logements aux mécaniciens ; la partie intermédiaire du fût, jusqu'au réservoir, est occupée par un escalier en béton armé dont la spirale se développe le long de la paroi intérieure et par les canalisations qui s'élèvent verticalement dans l'axe de la colonne. Cette partie du fût est entretoisée horizontalement par quatre passerelles en béton armé de 1 m. 70 de largeur, disposées alternativement à angle droit à 3 m. 25 de distance verticale l'une de l'autre.

Par suite de l'emploi de claveaux et la suppression du coffrage qui en est la conséquence, l'édification du château d'eau a pu s'effectuer très rapidement, en moins de sept

mois et dans des conditions particulièrement économiques. Ce nouveau procédé de construction en béton armé semble donc appelé à rendre d'importants services dans un grand nombre de cas, et son application ne pourra que s'étendre à l'avenir, au plus grand profit de l'extension des constructions en béton armé.

\*\*

On est tellement habitué aujourd'hui à voir circuler les trains et voitures de tramways sur deux files de rails, que l'on serait fort étonné si l'on voyait un véhicule rouler sur un seul rail, en se tenant parfaitement en équilibre, comme une simple bicyclette, sur ses bandages de caoutchouc.

La voiture monorail présenterait cependant de très grands avantages ; on obtiendrait une très grande douceur de roulement, sans les chocs et vibrations résultant du heurt des roues montées sur deux essieux, contre les rails parallèles ; la suppression de l'un des rails procurerait une économie considérable, tant par la réduction des frais d'installation que par la facilité d'entretien des voies, ne comportant plus la difficulté du maintien du parallélisme entre deux rails.

Le problème était trop intéressant pour ne pas tenter divers inventeurs, qui ont déjà mis sur pied ou pour mieux dire sur roues des voitures de ce genre, dont les essais ont donné des résultats très encourageants et qui permettent d'augurer la très prochaine solution pratique d'un pareil système de traction.

On conçoit que toute la difficulté réside dans le maintien de la stabilité d'une voiture dont la base de sustentation se résume en une file de roues, situées dans le même plan, passant par le rail unique.

Il avait bien été réalisé précédemment des transbordeurs, consistant en des chariots suspendus à des poulies roulant sur un seul câble, mais l'équilibre, dans ce cas, se faisait naturellement de lui-même, sous l'action de la pesanteur, parce que le centre de gravité du système était situé en dessous du câble de sustentation. Il en est tout autrement dans la voiture monorail, où toute la masse est surélevée au-dessus du rail et doit nécessairement chavirer dès que la verticale passant par le centre de gravité ne rencontre plus le rail de roulement.

Pour assurer la stabilité de la plate-forme du véhicule, on a utilisé le phénomène gyroscopique. Un gyroscope est constitué simplement par un lourd volant tournant avec une très grande vitesse autour de son axe, sans produire aucun travail mécanique appréciable. Lorsqu'un pareil disque est porté sur un châssis, toute inclinaison autour d'un axe détermine une réaction du disque, qui se développe dans un plan perpendiculaire à l'axe d'inclinaison et a pour effet de redresser le disque et le châssis pour les ramener dans leur plan d'équilibre.

Cet effort de redressement est considérable, il dépend nécessairement de la masse du gyroscope, de son rayon et il est également proportionnel aux vitesses combinées de rotation du disque autour de son axe de gyration et de rotation autour de l'axe d'inclinaison. Un simple gyroscope annulaire de 40 centimètres de diamètre moyen, pesant 21 kg. 500 et tournant à la vitesse de 5.000 tours par minute, développe, à la vitesse d'inclinaison d'un tour par seconde, un effort de redressement tel que celui que produirait un poids de 112,6 kilogrammes agissant à l'extrémité d'un bras de levier de 1 mètre de longueur.

Il suffira donc, comme on le voit, d'établir un gyroscope, ou mieux une couple de ces appareils, sur un véhicule monorail. Les axes de rotation seront montés sur des cadres susceptibles de tourner eux-mêmes, autour d'un axe vertical, de manière à développer dans les gyroscopes des efforts tendant à faire tourner l'ensemble autour d'un axe horizontal parallèle à l'axe du véhicule et, par suite, à opérer le redressement. La rotation de ces cadres est déterminée par

l'inclinaison du châssis sur lequel est monté l'appareil gyroscopique et se produit, par suite, automatiquement à chaque oscillation du véhicule.

C'est d'après ce principe que M. Brennan a fait construire une voiture monorail, à deux bogies, d'une longueur totale de 12 m. 20, qui a été essayée, le 25 février dernier, à New-Browton (Angleterre).

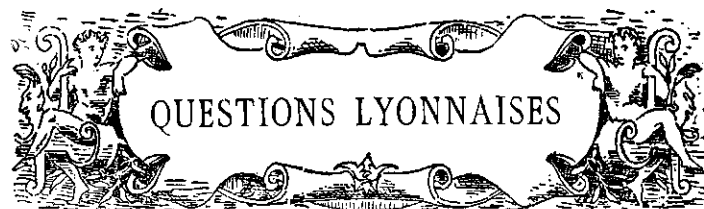
La voiture automotrice est entraînée par deux moteurs électriques, actionnant les roues de chaque bogie. Chacun des deux gyroscopes, de 0 m. 93 de diamètre et du poids de 750 kilogrammes, est enfermé dans une enveloppe où le vide est maintenu par une petite machine pneumatique ; ils sont actionnés individuellement par un moteur électrique à la vitesse de 3.000 tours par minute.

On obtient par ce procédé une telle stabilité, que, dans les expériences précitées, les 43 voyageurs que portait la plate-forme ont pu se masser sur le même bord, sans compromettre en rien l'équilibre du véhicule.

Il n'est pas douteux que ce système de voitures monorail ne prenne bientôt une notable extension, et ce sera vraiment curieux de voir remplacer les véhicules pourvus d'essieux à deux roues, par des chariots sur roulettes, se tenant en équilibre sur une simple ligne, par l'effet d'une force cachée et d'apparence mystérieuse, qui n'est autre que la force de réaction due à l'inertie d'un ou plusieurs gyroscopes, de grande masse, animés d'énormes vitesses.

Hier on voyageait en omnibus, aujourd'hui on roule en autobus, demain on circulera plus rapidement et plus commodément encore en gyroscobus.

DARYMON.



### A PROPOS D'ÉLECTIONS

Nous ne voulons pas faire de politique, et la *Construction Lyonnaise*, fidèle à son rôle, s'est toujours maintenue sur le terrain de la neutralité complète ; mais, sans sortir de notre attitude voulue, il nous sera permis, cependant, de faire quelques constatations générales à propos des dernières élections lyonnaises.

C'est avec le plus vif regret que nous avons observé, une fois de plus, l'indifférence relative de la plupart des candidats pour tout ce qui concerne le développement économique de Lyon, aucun des programmes n'ayant précisé avec assez d'ampleur ou de netteté les conceptions particulières aux solliciteurs de suffrages, sur telle ou telle des questions primordiales intéressant l'avenir de notre belle cité.

On nous répondra sans doute qu'une élection de députés ne doit pas comporter de discussions sur des intérêts communaux, l'Assemblée à élire devant avoir à se préoccuper avant tout des affaires publiques de l'ensemble du pays, tout en se débattant dans des querelles politiques, quelque stériles que puissent être ces dernières.

Nous admettons fort bien le principe ainsi posé, quoique faisant des réserves sur l'utilité des discussions engagées par esprit de parti ; d'une part, nous rappellerons que ledit principe n'est jamais respecté d'une façon absolue, chaque département cherchant à faire prévaloir les combinaisons pouvant lui être favorables, ce qui doit nous conduire logiquement à faire de même et, d'autre part, nous ferons observer que la prospérité industrielle et commerciale de notre ville, laquelle est la véritable métropole prépondérante de l'important bassin du Rhône, est intimement liée à celle de la nation tout entière.

Nous déplorons donc que l'on n'ait pas suffisamment insisté auprès des candidats, pour obtenir d'eux des déclarations formelles visant les projets d'assez grande envergure qui faciliteraient l'essor de la région du Sud-Est, la plus éloignée de Paris et la plus directement intéressée à la décentralisation administrative.

Au lieu d'envisager la réalisation des grandes entreprises qui apporteraient la richesse dans une vaste contrée, qu'il s'agisse de l'amélioration des voies fluviales et de la création de Lyon port de mer, des canaux à transformer ou à compléter, des travaux d'irrigation agricole, des nouvelles lignes de chemins de fer à établir, en vue de drainer sur le territoire français le trafic international qui nous échappe, par suite de l'insuffisance de notre réseau à voie large, de la réfection des agglomérations malsaines, véritables foyers d'épidémies, qui sont un danger social, etc., etc., nos politiciens semblent se complaire à la poursuite d'un idéal pouvant passionner momentanément les foules ignorantes de leurs véritables besoins.

Telle ne devrait pas être, selon nous, la caractéristique dominante d'une période électorale.

Aussi, engageons-nous nos lecteurs à coordonner leurs efforts, non seulement pour appeler l'attention de nos mandataires sur la mission efficace qu'ils doivent remplir, au sein du Parlement, mais aussi pour faire éclore un courant d'idées pouvant conduire à l'obtention de réformes matérielles vraiment pratiques.

SINÉD.

## LA PASSERELLE PROVISOIRE DE LA FEUILLEE

Commencée fin novembre dernier par l'entrepreneur M. Pérol, d'après les plans de l'ingénieur de la Voirie, M. Fabregue, cette passerelle est actuellement terminée. Après quelques lenteurs imputables aux grosses eaux, lors de la mise en œuvre, l'exécution marcha grand train. Tout sera prêt pour la semaine d'aviation. Les épreuves de résistance vont avoir lieu, et cette formalité obligatoire et nécessaire permettra la libre circulation. Une surcharge de 200 kilos par mètre est imposée.

C'est donc une passerelle suspendue, comme le pont qui disparaît, d'après le même principe et les mêmes données, avec la différence, toutefois, que les pylones sont en bois au lieu d'être en pierre, puisqu'elle servira seulement aux piétons pendant le temps nécessaire à la construction du nouveau pont de la Feuillée. Œuvre éminemment utile, solidement édifiée, avec autant de soin que si elle devait avoir une longue existence, mais économique, sans cachet artistique, comme il le convient.

D'une largeur de 4 mètres, la passerelle provisoire a sensiblement la même longueur totale (96 m. 70), la même distance entre les pylones (70 mètres), la même hauteur au-dessus de l'eau que l'ancienne et, à cause de l'intensité de la navigation en ce lieu, surtout à cause de la courbe de la rivière productrice de courants et remous, il fallait conserver le même système. Câbles suspenseurs et de retenue composés de 127 fils d'une section entière de 1.532 millimètres carrés, tiges de suspension distantes les unes des autres de 1 m. 50, ainsi que les secteurs et autres pièces métalliques, cela a été fourni par la maison Backès. La maçonnerie est surtout importante : les culées de chaque rive renferment, au sein de leur bloc énorme, des barres d'ancrage en forme d'U, qui vont se fixer à une profondeur de 5 mètres ; c'est là que réside la solidité, là que se trouve le nœud vital de l'œuvre.

A signaler, d'une part, la palée formée de pieux enfoncés au mouton, sur laquelle repose le pylone du quai de Bondy, d'autre part, la protection des deux palées par un triangle de pieux entretoisés formant ce qu'on appelle une patte d'oie.

Ainsi sera amorti tout choc, de quelque cause qu'il provienne, bateau à la dérive, glaçons charriés en hiver ; par

suite, aucun effet nuisible, ni dommages, ni dégâts. Précaution excellente, ma foi ! puisque le provisoire dure parfois assez longtemps.

Cependant, le pont définitif sera bientôt commencé. On le mènera de front avec celui de l'Homme de la Roche. Partant de l'axe de la rue Octavio-Mey, il débouchera entre les rues d'Algérie et de Constantine.

Il est certain que nous ne tarderons pas à le posséder. Déjà on s'occupe de prolonger le bas-port en amont et en aval. Ce travail intrigue fort les curieux qui stationnent journalièrement. Il est, comme on le voit, tout à fait indépendant de la passerelle. De cette dernière, on achève le platelage du tablier et le garde-corps, posés sur des longrines de dimensions différentes. Et c'est tout ; on est à la peinture des diverses pièces. Si on enfonce encore des pieux, c'est pour prolonger le bas-port d'une vingtaine de mètres ici, d'une trentaine de l'autre côté. Entre les pieux entretoisés, puis coupés de niveau, seront placés des parplanches. Enfin, du béton coulé constituera le mur du bas-port agrandi, contre lequel demeurent les pontons des mouches. A. TROTON.

## LA SEMAINE LYONNAISE D'AVIATION

(7-15 Mai)

Le Comité d'organisation de la Grande Semaine lyonnaise vient de nous communiquer la liste complète des engagements des aviateurs qui se disputeront les magnifiques allocations du meeting lyonnais.

Voici la liste des engagés :

- |                           |                                  |
|---------------------------|----------------------------------|
| 1. Latham (Antoinette).   | 9. Chavez (Farman).              |
| 2. Métrot (Voisin).       | 10. Noguès (Voisin).             |
| 3. Van den Born (Farman). | 11. H. Michelin (Antoinette).    |
| 4. Legagneux (Sommer).    | 12. Gabilan (Voisin).            |
| 5. Molon (Blériot).       | 13. Harding (Jap).               |
| 6. Mignot (Voisin).       | 14. Sanchez Besa (Sanchez Besa). |
| 7. Dubonnet (Tellier).    | 15. Gaudard (Voisin, course).    |
| 8. Paulhan (Farman).      |                                  |

Dans cette liste, nous voyons les noms de tous nos grands rois de l'air, de même que ceux de nouveaux venus à l'aviation, qui n'en seront pas moins intéressants.

Avec 15 concurrents, le public peut espérer, vu la multiplicité des épreuves, voir voler à quelque heure que ce soit de la journée.

La Compagnie P.-L.-M. accorde, à l'occasion de la Semaine d'Aviation, des billets d'aller et retour pour Lyon, dans toutes les gares de son réseau, valables du 4 au 19 mai.

Il faut espérer que de nombreux trains supplémentaires seront formés dans les principaux centres de notre région, car de tous côtés on annonce de nombreuses caravanes de spectateurs.

A l'occasion de la Semaine d'Aviation, les services municipaux, ainsi que les ouvriers et garderies, seront fermés pendant la journée du 12.

Le prix des entrées dans les diverses enceintes de Lyon-Aviation sera majoré de 10 % pour le droit des pauvres.

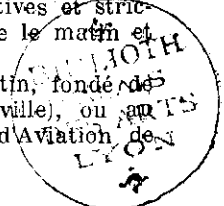
Mais, pour éviter toutes difficultés, le Comité a décidé de percevoir ce droit en même temps que le montant des cartes. Ces cartes seront donc mises en vente au prix de : les cartes permanentes hommes, 55 francs ; dames, 27 fr. 50 ; enfants, 16 fr. 50 ; ces cartes seront nominatives et strictement personnelles.

Les cartes de tribune hommes, 22 francs ; dames, 11 francs ; enfants, 5 fr. 50.

Les cartes de pavillon, 5 fr. 50.

Ces deux sortes de cartes également nominatives et strictement personnelles donnent droit à une entrée le matin et une l'après-midi du même jour.

On peut se procurer ces cartes chez M. Brutin, fondé des pouvoirs de la recette municipale (hôtel de ville), ou au siège de la Société anonyme de la Semaine d'Aviation, 1910, à Lyon, 8, rue Boissac.



## LA PIERRE DES ARCHIVAUX

comparée à la pierre des Estailades

L'attention du maire de Lyon avait été appelée sur le cube considérable de la pierre de taille blanche prévue dans les devis des constructions neuves, notamment en ce qui concerne la pierre des Estailades, qui constitue un élément important de dépense.

A la suite d'une proposition qui lui a été faite, il a prescrit une enquête au sujet du remplacement possible d'une partie de la pierre des Estailades par la pierre dite « des Archivaux ».

Les résultats de cette étude sont consignés dans un rapport d'où nous extrayons ce qui suit :

La pierre des Archivaux provient de la même région que celle de Sainte-Juste ; elle est intermédiaire entre cette dernière et la pierre des Estailades ; sa résistance moyenne à l'écrasement est de 105 kilos par centimètre carré, alors que la résistance de la pierre de Sainte-Juste est de 80 kilos et celle de la pierre des Estailades de 155 kilos.

D'après ledit rapport, la pierre des Estailades pourrait, dans les cas où elle a été prévue en trop grande quantité, être maintenue pour les parties devant supporter une forte charge, telles que : meneaux, piliers et colonnes, et pour les parties exposées au frottement, telles que appuis et balustrades.

La pierre des Archivaux pourrait être employée en remplacement de l'Estailade, dans toutes les autres parties où cette dernière est prévue.

Il convient de remarquer que les architectes des nouvelles constructions sont loin d'être d'accord au sujet de l'emploi de la pierre des Estailades. Ainsi, dans une construction, l'Estailades représente seulement 7 % du cube total de la pierre blanche prévue (Estailades et Sainte-Juste), tandis que dans d'autres constructions de même destination, la quantité varie de 12 à 82 %.

Dès lors, il est difficile de voir à quel moment la question de responsabilité, qui est si souvent soulevée, pourrait être invoquée, à propos d'une substitution qui paraît s'imposer par mesure d'économie, et sans nuire à la solidité des édifices.

L'étude dont il s'agit a été communiquée à M. Tony Garnier, architecte, qui, saisissant une occasion de faire des économies, a spontanément demandé l'autorisation d'employer la pierre des Archivaux dans certaines parties prévues en Estailades aux nouveaux abattoirs de la Mouche.

L'économie à réaliser du fait de cette substitution peut être évaluée à 20 francs par mètre cube environ.

Quant au prix de la pierre des Archivaux, le rapport du maire proposait de le fixer ainsi qu'il suit, par assimilation :

1° Fourniture, évidements, taille des lits et joints, ébauche et épannelage des profils, le mètre cube, 55 francs ;

2° Taillage des parements, dit ravalement, y compris recouplement, rejointoyage au plâtre de Paris, avec joints accusés au fer et passés au plomb :

a) Parements unis pour fonds de façades, bandeaux, champs entre moulures, au delà de 0 m. 15 de longueur, le mètre superficiel, 2 fr. 50 ;

b) Taillage des moulures, y compris filets et champs ravalés entre deux corps de moulures ne dépassant pas 0 m. 15 de largeur, le mètre superficiel réel de parement vu, 6 fr. 75.

\*\*

M. J. Fanon, rapporteur de la Commission générale, exposait ainsi les deux solutions que comportait la question :

1° A savoir si cette pierre des Archivaux pouvait, dans les cas indiqués, offrir une résistance et des garanties suffisantes pour être substituée sans inconvénients à la pierre des Estailades ;

2° A savoir — ce premier point étant admis — si la pierre des Archivaux, inférieure en qualité à la pierre des Estailades, présentait cependant une résistance intermédiaire entre celle-ci et la pierre de Sainte-Juste et devait, par conséquent, être payée à l'adjudicataire, sinon aux prix proposés par lui, du moins à des prix moyens inférieurs à ceux de la pierre des Estailades, mais supérieurs à ceux de la pierre de Sainte-Juste, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Saint-Just.

L'importance de la question résidait, non seulement dans les économies à réaliser, mais dans le fait du classement de la pierre des Archivaux à la série de prix des travaux en bâtiment de la ville de Lyon (édition 1903), dans une catégorie de pierres non encore prévue.

Après échanges de vues au sein de la Commission générale, le rapport de l'Administration municipale fut retiré. M. le Maire nomma une Commission technique chargée de présenter un rapport sur la question.

Cette Commission, composée de MM. Tony Garnier, Clermont et Fanon, architectes, adopta les conclusions suivantes que le rapporteur a faites siennes :

« La Commission, après avoir pris connaissance du dossier ;

« Après examen des échantillons soumis et des fournitures faites actuellement ;

« Après renseignements pris sur l'exploitation ;

« Après consultation d'architectes connaissant la question ;

« Etant donné,

« Que la pierre des Archivaux, dans son exploitation actuelle, n'est pas très homogène ;

« Qu'elle est constituée de couches tendres et de couches mi-dures d'une résistance très différente, ce qui constitue un défaut plutôt qu'une qualité ;

« A l'unanimité émet l'avis,

« 1° En aucun cas, la pierre dite des Archivaux ne peut être substituée à celle des Estailades ;

« 2° Cette pierre, employée comme tailles, doit être classée comme prix de série dans la catégorie des pierres de Sainte-Juste, Saint-Paul, Saint-Just ou autres pierres analogues, et doit être payée sur le prix de base principal de 51 francs (cinquante et un francs) le mètre cube (série de la ville de Lyon 1903, page 23, n° 279) ;

« La Commission exprime aussi l'avis qu'il serait dangereux pour l'Administration municipale de fixer elle-même la substitution des pierres de tailles dans les constructions dont les projets sont approuvés ; elle doit laisser ce soin à l'architecte responsable du choix de la pierre, suivant les exigences de la construction ».

Ces conclusions entraînent, pour la pierre des Archivaux, l'application des prix figurant aux numéros 286, 289 et 294, pages 24 et 25 de ladite série de prix.

Ces conclusions ont été adoptées par le Conseil municipal de Lyon, dans sa séance du 18 avril.

## A PROPOS DE LA GRÈVE DES MAÇONS DE LYON

Nous recevons du Secrétaire général de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon la lettre suivante que nous nous empressons de publier, et qui met au point diverses informations parues dans la presse quotidienne :

Monsieur le Directeur de la *Construction Lyonnaise*,

Les journaux de Lyon publient presque quotidiennement des informations ayant trait à la grève de la maçonnerie. Quelques-unes, parmi ces informations, contiennent des inexactitudes involontaires, d'autres ne sont que le reflet de communications émanant, soit du Syndicat ouvrier, soit de quelques personnalités encombrantes et suspectes. Il nous a toujours paru inutile de tenter une rectification et d'engager une polémique quelconque, mais il ne saurait en être de même lorsque nous nous trouvons en face de votre journal.

Trop de liens nous unissent à la *Construction Lyonnaise* pour que nous ne considérions pas comme un devoir d'appeler votre attention sur une erreur qui s'est glissée dans la note consacrée au conflit, dans votre numéro du 16 avril.

« Avant-hier, dites-vous, à la réunion des grévistes, lecture fut donnée d'une lettre de la Chambre syndicale des Entrepreneurs avisant les ouvriers qu'elle refusait tout arbitrage et aussi toute discussion avec le Comité de la grève ».

Or, cela n'est pas.

La Commission de la grève a indiqué très clairement, dans l'affiche qu'elle a fait apposer, les motifs pour lesquels les maîtres-maçons ne peuvent faire droit aux revendications de leurs ouvriers.

C'est pour ces motifs qu'elle n'a pu accepter l'arbitrage proposé par M. le Juge de paix du 7<sup>e</sup> canton, et ce sont les mêmes considérations qu'elle a exposées à M. le Maire de Lyon, en insistant tout spécialement devant lui sur les causes de la crise de la construction et sur la situation d'infériorité absolue dans laquelle se trouvent nos entrepreneurs lyonnais vis-à-vis de leurs collègues étrangers. Et elle a ajouté que s'il était un terrain où une discussion puisse avoir lieu entre patrons et ouvriers, ce terrain ne saurait être que le siège de notre Chambre syndicale.

En suite de cette entrevue avec M. le Maire, nous avons reçu, à la date du 12 avril 1910, une lettre de la Commission ouvrière, dans laquelle nous lisons : « D'après votre réponse à la Commission ouvrière avant le conflit, nous n'avons pas cru devoir faire de nouvelle demande d'entrevue. Mais, toutefois, si vous jugiez à propos de faire des propositions ou une discussion sur les divers points qui nous divisent, afin de rechercher un terrain d'entente entre les deux parties, la Commission ouvrière déclare qu'elle se tient à votre disposition ».

Voici notre réponse :

« En réponse à votre lettre du 12 avril, la Commission patronale me charge de vous faire remarquer que, si vous avez quelques communications à lui faire, vous pouvez lui demander un rendez-vous à son siège, rue des Archers, 8.

« Recevez, etc. Le Secrétaire général, Paul GONNOT. »

Comme vous le voyez, Monsieur le Directeur, il n'y est, en aucune façon, mentionné, soit un refus d'arbitrage, soit un refus de discussion. Nous n'avons, du reste, ni à accorder, ni à refuser une entrevue qu'on ne nous demandait pas et qu'on ne nous a jamais demandée, car, depuis le commencement de la grève, nous n'avons reçu que deux lettres du Syndicat ouvrier, une du 16 mars, contenant, sans commentaires, les noms des membres de la Commission de la grève, et celle du 12 avril, dans laquelle il faudrait avoir beaucoup de bonne volonté pour considérer comme une demande d'entrevue ces mots : « Si vous jugiez à propos de faire des propositions », alors surtout que ces mots émanent d'ouvriers qui ont d'eux-mêmes et spontanément rompu le contrat de travail.

Voilà la réalité des faits.

Laissez-moi ajouter que nous serons toujours à votre disposition pour vous fournir les renseignements qui seraient de nature à intéresser les lecteurs de votre journal.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Secrétaire général, Paul GONNOT.

## LA LIGNE ÉLECTRIQUE DAUPHINÉ-CENTRE

Cette ligne électrique, qui intéresse tout spécialement la région de Saint-Etienne, vient d'être mise en service le 29 avril.

Cette ligne, destinée à apporter à la Société d'Énergie électrique du Centre, qui distribue l'énergie électrique dans tout le centre de la France, les excédents d'énergie de deux usines

hydro-électriques de la région dauphinoise : l'Eau d'Olle et la Roizonne, a une longueur de 160 kilomètres entre les deux postes de transformation.

Elle part de Saint-Chamond, suit la vallée du Gier, franchit le Rhône à Saint-Alban, l'Isère à Noyaret et de Drac à Grenoble, où elle aboutit à un poste central de transformation, où se réunissent les deux lignes d'alimentation qui viennent de l'Eau d'Olle et de la Roizonne.

Le transport de force est réalisé sous 60.000 volts, la plus forte tension employée en France jusqu'à ce jour, et la puissance transportée est de 15.000 chevaux.

La ligne Dauphiné-Centre est intéressante à deux points de vue :

1<sup>o</sup> Elle est non pas en cuivre, mais en aluminium, ce métal français dont on connaît les hautes qualités électriques et qui trouve tous les jours de nouvelles applications industrielles.

A vrai dire, elle n'est pas la première ligne construite en aluminium, puisqu'il existe déjà des lignes de Linselle, de l'Énergie du Nord ; de Tarare, de l'Énergie du Centre ; d'Entaygues, de l'Énergie du Littoral méditerranéen, qui ont toutes fait leurs preuves dans les conditions les plus satisfaisantes ; mais elle sera la plus importante et, à ce titre, elle mérite d'attirer l'attention des industriels et des financiers qui suivent les progrès du jeune rival du cuivre.

2<sup>o</sup> Elle permet la conjugaison des forces hydrauliques de deux bassins dont les régimes entièrement différents se complètent heureusement. La région du Centre se trouve alimentée, d'une part par les usines hydrauliques du Lignon et de la Loire, dont les eaux sont abondantes en hiver, et d'autre part par les stations dauphinoises de l'Eau d'Olle et de la Roizonne, rivières issues des Alpes, dont les hautes eaux ont lieu en été.

## CONCOURS

### LE MANS

#### MUSÉE ET BIBLIOTHÈQUE

Un concours à deux degrés est ouvert entre les architectes français pour l'installation, au Mans, du musée et de la bibliothèque dans l'ancienne propriété de l'évêché, soit en construisant les édifices nécessaires, sans tenir compte des bâtiments actuels, soit en appropriant ces derniers pour l'un ou l'autre des services.

La dépense ne devra pas excéder 800.000 francs, compris honoraires de l'architecte.

A la suite du premier jugement, quatre projets seront désignés sans classement pour le concours du second degré ; leurs auteurs recevront une indemnité de 500 francs chacun, aussitôt après la production de leurs projets définitifs.

Ces derniers seront envoyés à M. le maire du Mans, dans un délai de trois mois à partir de la notification faite aux lauréats du premier degré.

Le jury désignera sans classement celui des concurrents qui pourra être chargé de l'exécution.

Le lauréat recevra une prime de 3.000 francs, qui sera déduite, ainsi que celle de 500 francs précédemment touchée, du montant de ses honoraires, calculés à 5 % de la dépense. Les autres concurrents recevront chacun 1.000 francs.

Les concurrents prenant part au concours du premier degré devront remettre leur avant-projet à la mairie du Mans, avant le 31 août prochain.

## AVIS

❧ Prière à Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

## BIBLIOGRAPHIE

## TARIFS DOUANIERS DE LA FRANCE

relatifs aux matériaux de construction.

Une loi du 29 mars dernier fixe les tarifs général et minimum d'entrée, mis en vigueur le 1<sup>er</sup> avril. Ces tarifs visent, entre autres, les différents matériaux de construction suivants : marbres (statuaires ou autres) ; albâtre ; pierres ; staff ; ardoises ; briques ; tuiles ; poteries communes de bâtiment ; pavés ; chaux ; ciment ; tuyaux ; carreaux en ciment comprimé ; bitumes et asphaltes ; métaux ; fontes ; aciers ; fers ; ouvrages en fer ou en acier, ferronnerie, serrures, câbles ; tôles ; produits chimiques et huiles ; couleurs et vernis ; produits réfractaires ; ouvrages en métaux ; bois et ouvrages en bois ; etc. Nos lecteurs trouveront tous les renseignements pouvant les intéresser sur ces nouveaux droits, dans une brochure contenant tous les tableaux des *Tarifs douaniers de la France*, éditée par A. REY et Cie, 4, rue Gentil, à Lyon, au prix de 2 fr. 50.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

## Ornementation florale de la rue de la République.

La Semaine d'Aviation, qui va s'ouvrir dans huit jours, est une occasion de rendre séduisant, pour les nombreux étrangers qu'elle attire, l'aspect de nos artères principales ; on procède, rue de la République, à l'installation de corbeilles accrochées aux reverbères, dont l'essai avait été fait l'an dernier sur la place de la République, et qui seront remplies des fleurs les plus chatoyantes ; ainsi parée, la rue offrira une perspective tout à fait riante, et ce sera un réel plaisir de déambuler dans cette avenue métamorphosée.

## Décoration de la façade de la Maison de la Mutualité.

D'après les modifications au projet de la Maison de la Mutualité, approuvées par le Conseil municipal, l'entrée de cet édifice sera sur le square Raspail. La façade monumentale aura, au fronton, un emplacement de 10 mètres carrés, destiné à recevoir un sujet allégorique. Le maire a déclaré à la séance du Conseil municipal du 18 avril, qu'un concours allait être ouvert pour cette décoration.

## Plantation d'arbres dans l'enceinte des abattoirs de la Mouche

Un projet du directeur du service des cultures de la ville, que le maire de Lyon soumet au Conseil municipal, comporte la plantation d'arbres à l'intérieur des Abattoirs de la Mouche et sur les voies situées aux abords de ces établissements. Les travaux de terrassement et fourniture de terre végétale, s'élevant à 36.000 francs, feraient l'objet d'une adjudication publique ; la fourniture des corsets métalliques, pour 6.318 francs, serait confiée à l'entrepreneur adjudicataire des travaux de ferronnerie du service de la voirie ; la peinture des corsets métalliques (900 francs) serait exécutée en régie par le service municipal des cultures.

## Ouverture du prolongement de la rue Garibaldi.

En raison de la désaffectation prochaine du cimetière de la Madeleine, rue de la Madeleine, 61, les familles ayant des emblèmes funéraires sur les tombes de leurs membres inhumés dans l'enceinte de ce cimetière, et qui désireraient les retirer, sont informées qu'elles doivent adresser une demande à l'Administration centrale des Hospices, 56, passage de l'Hôtel-Dieu. A dater du 1<sup>er</sup> juin 1910, l'Administration n'admettra plus aucune demande et sera dégagée de toute responsabilité à ce sujet.

## Election de M. C. Berlie à la Chambre des Députés.

Le scrutin du 24 avril dernier fait entrer à la Chambre des députés, comme représentant la 10<sup>e</sup> circonscription de Lyon, M. C. Berlie, dont nous avons annoncé la candidature dans notre dernier numéro ; après une vaillante campagne, pendant laquelle chaque réunion radiait les unanimes suffrages des assistants gagnés par les claires et loyales déclarations du sympathique candidat, M. C. Berlie a été élu par 6.557 voix contre 5.757 à son concurrent, le député sortant de Pressensé. Ce résultat a été accueilli avec faveur dans tout le monde du bâtiment qui, sans considérer l'étiquette politique, dont nous avons pour principe de ne pas nous occuper dans cette publication, est assuré de rencontrer, dans son nouveau représentant, un défenseur éclairé de ses intérêts : la compétence et les idées de justice dont M. Berlie a donné maintes preuves sont un sûr garant que ces intérêts sont entre bonnes mains. *La Construction Lyonnaise* renouvelle à M. Berlie ses vives et bien sincères félicitations.

Le journal *le Bâtiment* de Paris apprécie ainsi cette élection : « M. Berlie personnifie, hautement, la politique économique et industrielle, si nécessaire à notre pays. Son élection est donc une double victoire : grâce à lui, la Chambre comptera un député utile de plus et un député malfaisant de moins. »

## Mariage.

Le 27 avril a été célébré le mariage de M. Joannès MALLET, architecte à Lyon, ancien président de l'Union Architecturale, avec Mlle Marie-Thérèse Amadio. *La Construction Lyonnaise* leur adresse ses meilleurs vœux et sympathiques compliments.

## Loi contre l'abus de l'affiche réclame

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté la loi interdisant l'affichage sur les monuments historiques et dans les sites, ou sur les monuments naturels de caractère artistique, dont nous avons publié le projet dans notre numéro du 1<sup>er</sup> avril dernier. Cette loi a été promulguée le 20 même mois.

## Nécrologie.

C'est avec une douloureuse surprise qu'a été appris le décès subit, le 17 avril, au cours d'une réunion électorale, à Voiron, de M. Félix VIALLET, maire de Grenoble, candidat aux élections législatives. L'un des chefs de l'importante manufacture d'appareils de chauffage Bouchayer et Viallet, qui jouit, dans cette spécialité de la construction, d'une notoriété justifiée, M. Viallet, qui disparaît à soixante-dix ans, s'était attiré, pendant sa longue carrière, aussi bien dans les affaires que dans la politique, des sympathies unanimes, par sa droiture, sa fermeté, sa grande bonté. Les funérailles ont été, pour ses compatriotes, pour ses administrés, l'occasion d'une manifestation de tristesse, et le témoignage des regrets causés par la perte de cet homme de bien.

## L'Architecture usuelle, par E. RIVOALEN, architecte.

Revue technique des plus récents et des meilleurs bâtiments d'utilité privée ou communale, de petite ou de moyenne dépense, avec texte et devis, paraissant le 15 de chaque mois ; l'abonnement part du 15 novembre.

Par an, 96 planches en noir et 12 planches en couleurs.

Abonnement annuel : France, 12 francs ; étranger, 15 fr. 6 années parues, chacune : 15 francs.

Librairie spéciale d'Architecture, EMILE THÉZARD, éditeur, à Dourdan (Seine-et-Oise).

## Le meilleur et le plus pratique.

Rien n'est plus fâcheux que d'être contraint à quitter un porte-plume réservoir parce qu'il fait des taches ou qu'il se remplit difficilement, sans parler d'autres inconvénients. L'*Onoto* les supprime tous ; il s'emplit automatiquement sans compte-gouttes en trois secondes, ne fuit jamais, ne fait pas de taches. Tous ceux qui écrivent, le trouvent avec raison le meilleur et le plus pratique.

## LE CONTRAT COLLECTIF DE TRAVAIL

Les conflits quotidiens, qui placent donneurs et preneurs de travail en ennemis vis-à-vis les uns des autres, rendent à la fois importante et urgente l'étude des moyens qui pourraient non les solutionner, mais les prévenir ; il est bien autrement nécessaire d'empêcher les interruptions d'activité industrielle et commerciale, que d'organiser la juridiction arbitrale qui appréciera les griefs de chacun et jugera les conflits sans les apaiser jamais. La suppression des salaires pour les uns, l'immobilisation d'un outillage devenu formidable pour les autres, ne sont pas — on peut, tout au moins, le croire — des maux inéluctables et, s'il n'est accordé à aucun pays d'y échapper, cela ne veut pas dire que la raison humaine soit impuissante devant eux.

Les législateurs, en tout cas, sont de cet avis. Une cause fréquente des conflits du travail est la prétention des Syndicats de se substituer aux initiatives personnelles et de traiter corporativement avec les chefs d'entreprises, sans tenir compte des circonstances particulières et des éventualités changeantes du marché international. La puissance syndicale étant un fait, les législateurs ont pensé qu'il appartenait à la loi de la régulariser et de lui donner un caractère de fixité qui éviterait aux entreprises les sursauts imprévus qui sont aujourd'hui l'origine de la plupart des grèves et des lock-out.

Pour arriver à ce résultat, qui n'est en somme qu'un compromis avec l'évolution sociale à laquelle nous assistons, on a donc projeté de reconnaître légalement le contrat collectif de travail et de lui imposer des conditions qui engagent la responsabilité des deux parties contractantes et forment la base des embauchages ou démissions individuelles. Un projet de loi, déposé le 2 juillet 1906 à la Chambre française, dit en son article 12 :

« Préalablement à la formation du contrat individuel de travail, des conventions collectives de travail peuvent être conclues entre un ou plusieurs employeurs et un Syndicat ou groupe d'employés, ou entre les représentants des uns et des autres spécialement mandatés à cet effet. Ces conventions collectives déterminent certaines conditions auxquelles doivent satisfaire les contrats individuels. »

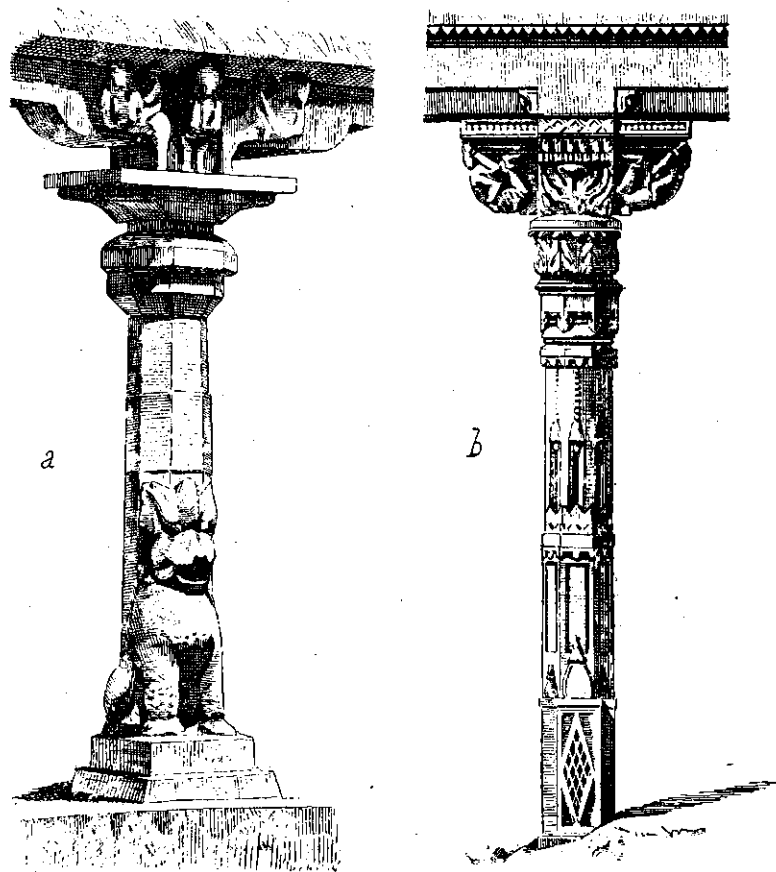
Ce texte a le mérite incontestable de définir clairement la portée du contrat collectif ; il reconnaît l'autorité des groupements d'employeurs et d'employés, et substitue à l'autorité civile ou judiciaire une autorité professionnelle. Il introduit donc une innovation d'une portée considérable dans la législation. Mais sa clarté n'entraîne pas son efficacité. A tout contrat, il faut une sanction ; s'il est observé en toutes ses clauses par chacune des parties, il prévoit les rémunérations de celles-ci ; mais s'il est transgressé dans son principe ou dans l'une quelconque de ses dispositions, il n'engage pas la responsabilité de l'un des contractants, cette responsabilité étant insaisissable matériellement et restant ainsi purement morale.

Ce manque de sanction est le vice essentiel du projet de législation sur le contrat collectif de travail. C'est ce qui a été longuement établi à la dernière séance de la Société d'Economie politique de Belgique, qui avait mis la question à son ordre du jour. Certains membres ont voulu supposer, toutefois, qu'on parviendrait à corriger ce vice. Ils pensaient probablement à la substitution de la responsabilité corporative — par voie de cautionnement ou de suppression de la capacité contractante — à la responsabilité individuelle.

Nous admettons qu'on parvienne à trouver une sanction satisfaisante au contrat collectif de travail. Un autre danger se présente. Le Syndicat ou groupe d'employés ayant arrêté le contrat pour ses mandants, est l'émanation d'une majorité ; celle-ci suppose une minorité non satisfaite. Par quel moyen arrivera-t-on à faire observer par cette minorité les clauses d'un contrat qu'elle réprouve ? Au lieu d'avoir l'usine

pour théâtre, les conflits du travail se produiront au sein des Syndicats, mais les résultats seront les mêmes, et c'est toujours la production qui en souffrira.

L'observation n'est pas tendancieuse, car nous savons que la solidarité ne s'établit aussi que bien difficilement dans les groupes d'employeurs. En ce moment même, nous en avons la preuve dans le formidable chômage de l'industrie du bâtiment en Allemagne ; nombre d'entrepreneurs n'ont pas voulu prononcer le lock-out et sont l'objet des colères de leurs collègues qui agissent auprès des fournisseurs de



a. COLONNE D'UN TEMPLE SOUTERRAIN, creusé dans une roche granitique à Mahavellipore ou Mahabalipour (Indoustan anglais). Ce village indien, appelé aussi « les Sept Pagodes », est probablement le reste d'une ville importante, aujourd'hui à peu près disparue : d'immenses excavations taillées dans le granit, des sculptures mythologiques nombreuses et plusieurs temples remarquables semblent l'attester.

b. COLONNE D'UN PETIT TEMPLE INDIEN à Bénarès (Indoustan anglais).

matériaux, pour la mise à l'index — le boycottage — des récalcitrants. Nous en avons eu la preuve encore lors du conflit qui troubla si profondément l'industrie verrière belge.

La loi ne peut rien, en cette matière, contre les défections des uns et des autres, la solidarité ne se commandant pas ; elle refuse même de reconnaître les sanctions conventionnelles fixées par les statuts des groupements, le pouvoir répressif appartenant à la seule autorité judiciaire.

Devant cette impuissance de la loi, un membre important de la Société d'Economie politique de Belgique a proposé de remplacer le contrat collectif de travail par un accord collectif qui ne serait qu'un engagement moral dont la loi n'aurait pas à connaître. L'accord collectif ne nous paraît pas autre chose qu'une expression verbale ; l'industrie ne s'accommode pas de sentiments imprécis, mais veut des réalités et des précisions. Les engagements moraux sont aujourd'hui déjà la base de toutes les transactions qui solutionnent les grèves ou les lock-out ; ils n'en empêchent pas le retour fréquent.

Un autre membre a préconisé l'institution de Bourses du

travail, sur le modèle des Bourses de valeurs ou de marchandises, avec cotation du taux des salaires pour les diverses corporations. C'est le projet de M. Molinari, que nous avons analysé ici-même quand il fut rendu public ; il eût été une solution, peut-être, avant l'organisation des Syndicats ; nous doutons de son efficacité aujourd'hui, car les preneurs de travail ne pourraient accepter les taux inférieurs au minimum syndical, et la cote ne s'établirait plus d'après le jeu libre de l'offre et de la demande. De plus, les hausses soudaines, résultant de nécessités momentanées, provoqueraient des déplacements de main-d'œuvre funestes à la généralité des donneurs de travail, ou des sacrifices de ceux-ci qui, à l'heure où ils deviendraient inutiles, entraîneraient, avec leur suppression, les conflits qu'il faudrait précisément supprimer. Et puis, la Bourse des salaires suppose que l'ouvrier peut indifféremment passer d'un atelier à un autre en y rendant toujours des services égaux. Dans la pratique il n'en est pas ainsi, et l'on sait que l'ancien ouvrier devient précieux parce qu'il est parvenu à s'identifier aux méthodes et aux spécialités de son usine ; le mouvement incessant de la main-d'œuvre priverait l'industrie de l'indispensable travail dit « en conscience » et abaisserait plus encore le niveau de la production que la crise de l'apprentissage.

La Société d'Economie politique de Belgique s'est abstenue de conclure en faveur de telle ou telle solution ; elle a constaté le mal dont souffre la production et a énuméré les remèdes proposés sans en déclarer aucun souverain. Nous ferons comme elle, en formulant seulement le vœu que l'ingéniosité d'un législateur économiste ou sociologue trouve le moyen d'adapter l'égoïsme humain à la solidarité, qui est, pour l'industrie entière, donneurs et preneurs de travail, la condition première de son existence. X.

(*Moniteur Industriel.*)

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

❖ DOUBS. — La commune de *Mandeure* a décidé la construction d'une école primaire. Le devis s'élève à 73.802 fr. 65, d'après le projet de M. Eugène Réess, architecte à Montbéliard.

❖ HAUTE-SAVOIE. — La ville d'*Annecy* va consacrer à l'établissement d'un réseau d'égouts une somme de 950.000 francs environ et procéder au prolongement de la rue Sommeiller.

❖ ISÈRE. — Le Conseil municipal de *La Mure* vient d'approuver le projet de construction de bains-douches présenté par M. Bruno, architecte. — Les divers travaux nécessités par la réorganisation et l'amélioration du casernement, à *Vienne*, sont évalués, par l'autorité supérieure, à 1.761.000 fr.

❖ JURA. — A *Pont-du-Navoy*, l'établissement d'une conduite d'eau pour l'alimentation du village en eau potable est prévu pour une dépense de 50.000 francs.

❖ LOIRE. — De nouveaux caniveaux vont être installés rue de la République, à *Villiers*. Un traité de gré à gré a été passé avec un entrepreneur de la localité.

❖ PUY-DE-DOME. — Viennent d'être approuvés les plans et devis dressés en vue de la construction et de l'aménagement, à *Ambert*, des nouvelles écoles ; dépense totale : 175.000 fr.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 8 au 23 Avril 1910

*Rue de la Rosière, 1 bis.* Maison. Propr., M. Michel, cours Gambetta, 21. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.

*Cours Gambetta, 163.* Exhaussement. Propr., Mme Mons. Entrepr., M. Pétiné, grande rue de Monplaisir, 235.

*Rue Jeanne d'Arc prolongée.* Atelier. Propr., M. Bienvenu. Arch., M. Bruyat, rue de la République, 61.

*Quai Jayr, angle rue de Saint-Cyr.* Exhaussement. Entrepr., M. Grange, place Ollier, 6. Arch., M. Cateland, rue des Farges, 39.

*Cours Lafayette, 316.* Salle. Propr., M. Cleyet.

*Boulevard Pinel.* Maison. Propr., M. Potignon, rue du Garet, 9. Entrepr., M. Gelas, rue Camille, 22.

*Chemin des Colattes.* Maison. Propr., M. Perrault, chemin des Colattes. Arch., M. Bernard, route de Vienne, 74.

*Impasse Saint-Charles.* Maison. Propr., M. Florence, rue Pasteur, 59. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.

*Rue Saint-Amour, 11.* Aménagement. Propr., M. Bory.

*Avenue du Château, angle rue Louise, 50.* Maison. Propr., M. Fombon.

*Rue Camille, 15-19.* Hangar. Propr., M. Gattefossé.

*Cours Lafayette, 187.* Hangar. Propr., M. Richard, rue Notre-Dame, 31.

*Quai Jayr, 32.* Propr., M. Moncriol.

*Quai Jayr, 23 et rue de Saint-Cyr, 2 bis.* Exhaussement. Propr., M. Michel.

*Rue Marc-Antoine-Petit, angle rue Delandine.* Maison. Propr., M. Ravet.

*Rue Robert, 99.* Maison. Arch., M. In Albon, rue Malesherbes, 15.

*Rue Cl.-Joseph-Bonnet, angle rue Saint-Pothin.* Hangar. Propr., M. Verré, rue Cl.-Joseph Bonnet, 30.

*Route d'Heyrieux, 93.* Hangar. Propr., M. Romand.

## COURS OFFICIEL DES METAUX A LYON

29 Avril 1910

DROITS D'ACCISE EN SUS  
des 100 kil.

|                                                       |        |        |
|-------------------------------------------------------|--------|--------|
| Cuivre en lingots affiné . . . . .                    | 162 50 | 170 »  |
| — en planche rouge . . . . .                          | 200 »  | 205 »  |
| — — jaune . . . . .                                   | 162 50 | 167 50 |
| Etain Banks en lingots . . . . .                      | 407 50 | 412 50 |
| — Billiton et détroits en lingots . . . . .           | 402 50 | 407 50 |
| Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . . | 41 »   | 42 »   |
| — ouvre : tuyaux et feuilles . . . . .                | 44 »   | 45 »   |
| Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .          | 57 »   | 58 »   |
| — laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .      | 75 »   | 76 »   |
| — — — Autres marques . . . . .                        | 72 »   | 73 »   |
| Nickel brut pour fonderie . . . . .                   | 350 »  | » »    |
| — laminé . . . . .                                    | 600 »  | » »    |
| Aluminium brut pour fonderie . . . . .                | 210 »  | 220 »  |
| — laminé . . . . .                                    | 330 »  | » »    |
| Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .           | 20 50  | 21 »   |
| Fer à double T, AO . . . . .                          | 21 50  | 22 »   |
| Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .       | 22 50  | 23 »   |

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 4 novembre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la Buire, installation du chauffage à vapeur. Montant, 22.000 fr. A. jud., MM. Mathias et Croppi, grande rue de la Guillotière, 32, à Lyon, au prix de 21.000 fr.

**Rhône.** — 19 avril. — *Mairie de Lyon.* — Egouts du 4<sup>e</sup> type réduit : rue Montgolfier et rue Tronchet, entre le boulevard du Lycée et le boulevard Pommerol. Montant, 14 719 fr. 15. Soumissionnaires : MM. Védrine, 2 p. 100. — Monin, 5 p. 100. — Adj., « La Fraternelle », Société ouvrière, 81, rue Boileau, à Lyon, 7 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 20 avril. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins de grande communication. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n° 19. Construction d'un pont suspendu à Groslée sur le Rhône. Maçonneries, ouvrages en charpente, terrassements et chaussées aux abords du pont. Montant, 115.000 fr. Soumissionnaire : M. A. Marion, 1 p. 100 d'augmentation. — Adj., MM. Gallet père et fils, à Bourg, prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 37. Construction d'un deuxième embranchement entre l'usine à chaux de Béon-Luyrieu et la gare de Culoz, au territoire de Culoz. Terrassements, chaussées et quatre agu-ducs. Montant, 19.500 fr. Soumissionnaires : MM. A. Sigrand, 12 p. 100. — P. Guellard, 10 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 41. Reconstruction du pont de Bogneins, à la limite de Belley et de Massignieu e. rectification aux abords. Montant, 19.500 fr. Pas de soumissionnaire.

**Ain.** — 23 avril. — *Mairie de Châtillon-sur-Chalaronne.* — Construction d'un mur d'enceinte avec grille autour du jardin anglais et construction de trottoirs. Montant, 15.000 fr. Soumissionnaires : MM. Sigrand, Gay, prix du devis. — MM. Duboisset, 3 p. 100. — Bulidon, 5 p. 100. — Gourson, 7 p. 100. — Adj., M. Abel, à Bourg, 9 p. 100 de rabais.

**Alpes-Maritimes.** — 20 avril. — *Mairie de Cannes.* — Travaux de terrassement nécessaires à l'édification du collège communal à construire sur le boulevard Carnot. Montant, 39.606 fr. 75. Soumissionnaires : MM. Beretti, 3 p. 100. — Gerbin, 7 p. 100. — Faraut, 9 p. 100. — Varaine, 10 p. 100. — Giovanetti, 11 p. 100. — Puissant, 14 p. 100. — Desgeorges, 14 p. 100. — Bosdure, 19 p. 100. — Adj., M. Balitrand, à La Napoule, 27 p. 100 de rabais.

**Aude.** — 17 avril. — *Mairie de Marcorignan.* — Projet d'amélioration et d'alimentation d'eau. — 1<sup>er</sup> lot. Canalisation et appareils de distribution. Montant, 18.161 fr. 25. Adjud., M. F. Tandou, à Narbonne, 22 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Réservoir et bâtiment de l'usine élévatoire. Montant, 26.785 fr. 02. Soumissionnaire : M. Boniatous, à Novian.

**Aude.** — 16 avril. — *Mairie de Narbonne.* — Aménagement en école laïque de l'ancienne école des frères, rue Ancienne-Porte-des-Catalans. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant, 11.181 fr. 97. Adjud., M. Ginies, à Narbonne, 18 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie, peinture, vitrerie et tapisserie. Montant, 2.070 fr. 53. Adjud., M. Salles, 23, boulevard Gambetta, à Narbonne, 18 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie, zinguerie, installation d'eau. Montant, 3.066 fr. 77. Adjud., M. Fournié, rue au Port-Beziens, à Narbonne, 18 p. 100 de rabais.

**Bouches-du-Rhône.** — 16 avril. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins. — 1<sup>er</sup> lot. Marseille. Pavage de la chaussée du chemin de grande communication n° 1, de Marseille au département du Var, sur 228 mètres, établissement de trottoirs avec caniveaux pavés sur 1.710 mètres. Montant, 29.000 fr. Non adjugé. — 2<sup>e</sup> lot. Gémenos. Elargissement du chemin de grande communication n° 2, de Marseille au département du Var, sur 355 m. 20. Montant, 4.700 fr. Adjud., M. Poupeau, à Gémenos, 15 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Au agne. Etablissement sur le chemin d'intérêt commun n° 2 (ancien chemin vicinal ordinaire n° 2 dit d'Allauch), de murs avec parapets et pose de bornes en pierre de taille sur 535 mètres. Montant, 3.600 fr. Adjud., M. Philippe, à Marseille, 2 p. 100 de rabais.

**Haute-Savoie.** — 26 mars. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* Gaillard. Construction d'un groupe scolaire avec mairie. Montant, 84.443 fr. 06. Soumissionnaire : M. Canepa, 15 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

**Haute-Saône.** — 9 avril. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Favernay et Amance. Construction d'une école mixte à la gare de Pont-d'Ailier. Montant, 16.068 fr. Adjud., M. Albert Jardel, à Ray-sur-Saône, 1 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Favernay. Percement d'une rue entre la Grande-Rue et la rue des Glacis du Breuil. Montant, 4.166 fr. 25. Adjud., M. Clément Dédre, à Vauvillers, 2 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Cromary. Construction de bordures de trottoirs avec demi-revers le long du chemin vicinal ordinaire n° 2, dans la traverse du village, sur 140 mètres. Montant, 1.429 fr. 22. Adjud., M. Joseph Dosso, à Rioz, prix du devis. — 4<sup>e</sup> lot. Menoux. Construction d'un barrage sur le Grand-Ruisseau de la Prairie et de rigoles pavées et aqueduc d'accès. Montant, 1.501 fr. 30. Adjud., M. Landrier, à Ormoy, prix du devis. — 5<sup>e</sup> lot. Menoux. Réparations aux bâtiments communaux. Montant, 1.900 fr. Adjud., M. Charles Duffourg, à Corve, 5 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 17 avril. — *Mairie de Décines-Charpieu.* — Installation d'un service municipal des eaux. — 1<sup>er</sup> lot. Travaux divers relatifs à l'installation des moteurs. Construction d'un lavoir, puits de captage. Montant, 15.470 fr. Adjud., M. Alexandre Bourdeaux, 56, cours Charlemagne, à Lyon. — 2<sup>e</sup> lot. Canalisation et bornes fontaines. Montant, 51.876 fr. 98. Adjud., MM. Courtaud, Garnier, Gil et Cie, 26, rue Boursault, à Paris.

**Isère.** — 18 avril. — *Mairie de Montseveroux.* — Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Montseveroux à Beaurepaire. Construction sur 722 m. 17. Montant, 7.300 fr. Soumissionnaires : MM. Cavali Bortholo, 1 p. 100. — Adjud., M. Sibillon, à Jardin, 4 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 23 avril. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Bois-d'Amont. Chemin vicinal ordinaire n° 6, de la Frontière au Crêtet. Construction de deux ponts métalliques sur l'Orbe et le canal de dérivation des Scies Neuves et rectification du chemin aux abords, sur 300 mètres. Montant, 17.600 fr. Adjud., M. Georges Boidot, à Anzin (Nord), 8 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Prémanon. Chemin vicinal ordinaire n° 6, des Arcsderrière à Morez. Construction d'un pont sur la rivière « La Biennette » et rectification du chemin aux abords, sur 186 mètres. Montant, 13.400 fr. Soumissionnaire : M. G. Boidot, 4 p. 100. — Adjud., M. Antoine Maléus, à Saint-Claude, 5 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Jeurre. Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Jeurre à Montensel. Construction sur 504 m. 75. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaires : MM. Ph. Antoniazza, 2 p. 100. — F. Chevassus, 3 p. 100. — F. Maléus, 9 p. 100. — Adjud., M. Louis Belly, à Nantey, 11 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Grand-Chatel. Chemin vicinal ordinaire n° 4, dit « Chemin du Marais » Achèvement aux abords du hameau du Marais. Montant, 3.000 fr. Soumissionnaires : MM. F. Chevassus, 1 p. 100. — Dalloz frères, 2 p. 100. — Ph. Antoniazza, 2 p. 100. — Adjud., M. Frédéric Maléus, à Longchaumois, 9 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Moirans. Chemin du Cimetière. Reconstruction d'un pontceau et de deux passerelles sur le ruisseau « Le Murgin ». Montant, 6.400 fr. Soumissionnaires : MM. G. Boidot, 2 p. 100. — A. Deroche, 2 p. 100. — L. Butin, 6 p. 100. — Adjud., M. Jean Garoni, à Moirans, 11 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 11 avril. — *Mairie de Firminy.* — Hospice civil. Construction d'un pavillon pour le service des cuisines. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries, crépis, ciments. Montant, 7.515 fr. 88. Adjud., M. Perrin, à Firminy, 4 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Zinguerie, couverture. Montant, 1.241 fr. 18. Adjud., M. Despréaux, à Firminy, 30 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 989 fr. 31. Adjud., M. Pothin, à Firminy, 6 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie et petite quincaillerie. Montant, 1.509 fr. 98. Adjud., M. Dounin, à Firminy, 21 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 4.095 fr. 46. Non adjugé. — 6<sup>e</sup> lot. Grosse serrurerie. Montant, 926 fr. 31. Adjud., M. Roussel, à Firminy, 25 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 16 avril. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Construction des murs de clôture du cimetière. Montant, 10.000 fr. Soumissionnaires : M. Gay, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Jeannicot, Jacquier, prix du devis. — MM.

Fayolle, 1 p. 100. — Rix, 2 p. 100. — Adjud., M. Boulot, 27, rue Louis-Blanc, à Saint-Etienne, 3 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 17 avril. — *Mairie de Saint-Romain-le-Puy.* — Construction d'un groupe scolaire et d'une mairie. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 40.232 fr. Adjud., M. Henri Lebayle, à Saint-Jodard, 2 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 15.468 fr. 10. Adjud., MM. Machon frères, à Saint-Rambert, 7 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 7.547 fr. Adjud., M. Jean-Baptiste Lombardin, à Sury-le-Comtal, 8 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 11.656 fr. 60. Adjud., M. Joseph Néel, à Montbrison, 13 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, marbrerie. Montant, 14.496 fr. 75. Adjud., M. Alexandre Mauvernay, à Saint-Galmier, 3 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 8.065 fr. 20. Adjud., M. Louis Gondot, à Sury-le-Comtal, 24 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Mobilier. Montant, 2.505 fr. Adjud., M. Félix Tholot, à Saint-Etienne, 8 p. 100 de rabais.

**Puy-de-Dôme.** — 10 avril. — *Mairie de Limons.* — Agrandissement du cimetière. Montant, 4.000 fr. Soumissionnaire : M. Ducher, 6 p. 100. — Adjud., M. Pierre Vigier, rue de la Terrasse, à Thiers, 9 p. 100 de rabais.

**Puy-de-Dôme.** — 15 avril. — *Mairie de Riom.* — Transformation du stand militaire à Riom. Terrassement, maçonnerie, ferronnerie. Montant, 11.000 fr. Adjud., M. Marius Jay, à Riom, 1,60 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 14 avril. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Travaux vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Albertville. Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Couflans à Farette et Reidier. Construction entre la Chatelard et Reidier, sur 942 m. Montant, 21.740 fr. 60. Soumissionnaires : MM. V. Zanolini, J. Ronchetti, J. Fontana, F. Basso, prix du devis. Adjud., M. Pierre Basso, à Albertville, 1 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Albertville. Chemin vicinal ordinaire n° 19, des Salines. Construction entre la maison Ulliel et la maison Viallet, sur 326 m. Montant, 1.586 fr. 82. Soumissionnaires : MM. J. Ronchetti, 10 p. 100. — F. Basso, 12 p. 100. — Adjud., M. Pierre Basso, à Albertville, 13 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Pallud. Chemin vicinal ordinaire n° 6, de Lançon. Construction entre le chemin d'intérêt commun n° 103 et le hameau de Lançon, sur 403 m. Montant, 6.993 fr. 42. Soumissionnaire : M. Pierre Basso, 8 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

**Savoie.** — 16 avril. — *Préfecture.* — Travaux de grosses réparations à la gendarmerie d'Aix-les-Bains. Installation d'eau, de water-closets, canalisation de vidange du tout-à-l'égout. Réparations de bat-flancs. Montant, 4.578 fr. 06. Soumissionnaire : M. S. Bédoni, 6 p. 100. — Adjud., MM. Delogé frères, à Lyon, 24 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 22 avril. — *Mairie de Chambéry.* — Service du génie. Prolongement du hangar aux voitures de la caserne de Joppet. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries, ouvrages en ciment, pavages. Montant, 2.500 fr. Adjud., M. Séraphin Bédoni, à Chambéry, prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. Couverture, charpente en bois, menuiserie. Montant, 4.500 fr. Adjud., Mme veuve Francony, à Chambéry, 17,60 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 23 avril. — *Mairie de Chambéry.* — Service du génie. Construction d'un hangar aux voitures sur le terrain de manœuvres de la caserne Joppet. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries, ouvrages en ciment, pavages. Montant, 3.400 fr. Adjud., M. Séraphin Bédoni, à Chambéry, prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. Couverture, charpente en bois, menuiserie. Montant, 4.600 fr. Adjud., Mme veuve Francony, à Chambéry, 16,80 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Mercredi 4 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition des immeubles communaux situés entre les rues Antoinette, Louis et Julien, et acquis par la ville de Lyon, en vue de la construction du groupe scolaire de Montchat. Mise à prix, 400 fr. Cautionnement, 100 fr. à verser par l'adjudicataire.

**Rhône.** — Mercredi 18 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égouts sous le chemin vicinal ordinaire n° 50, de la Croix-Morlon à Saint-Alban, et 155, de Montplaisir à Grange-Rouge. Montant, 11.377 fr. 25. Cautionnement, 400 fr. — Les soumissions devront parvenir, sous pli recommandé, la veille de l'adjudication. — Renseignements à l'Office du Travail, 39, cours Morand.

**Rhône.** — Mercredi 18 mai, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Travaux à exécuter par marché à forfait dans la place de Lyon, pour la construction d'un manège au quartier de la Part-Dieu. Dépôt de garantie, 300 fr. Cautionnement définitif, 1.800 fr. — Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le chef de bataillon, chef du génie à Lyon, avant le 3 mai 1910, les pièces énumérées aux articles 25 et 26 de l'instruction relative aux marchés du département de la guerre (ou les certificats en tenant lieu). — Renseignements dans les bureaux de la chefferie du génie, à Lyon, 44, quai Gailleton.

**Rhône.** — Mardi 24 mai, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de bois d'essences diverses. Fourniture de 17.000 mq. de sapin en planches et en voliges, 7.000 mq. de grisard en planches et en voliges, 5.500 mq. de peuplier en planches et en voliges. — Renseignements à l'atelier de construction de Lyon.

**Allier.** — Vendredi 13 mai, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin d'intérêt commun n° 77, de Saint-Clément aux Noes. Construction sur 1.691 mètres. Montant, 16.938 fr. 96. A valoir, 3.061 fr. 04. Total, 20.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin d'intérêt commun n° 121, de Brugheas à Hauterive. Remplacement du tablier en bois du pont sur le Sarmon par un tablier en béton armé. Montant, 1.535 fr. 31. A valoir, 564 fr. 69. Total, 2.100 fr. Cautionnement, 100 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 35, de Saint-Pourçain à Combrondes. Construc-

tion de caniveaux pavés. Montant, 1.381 fr. 98. A valoir, 118 r. 02. Total, 1.500 fr. Cautionnement, 60 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Legay, ingénieur en chef, 37, boulevard Ledru-Rollin, à Moulins. Les soumissions devront être déposées ou parvenir, sous pli recommandé, la veille de l'adjudication, à 4 heures du soir. — Renseignements à la préfecture (2<sup>e</sup> division).

**Allier.** — Samedi 14 mai, 2 h. — *Mairie d'Yzeure.* — Construction de logements pour institutrices de l'école enfantine. Montant, 13.850 fr. 85. — Visa, sept jours avant l'adjudication, par M. Mitton, architecte à Moulins. — Les soumissions devront être déposées à la mairie, au plus tard le 11 mai. — Renseignements à la mairie.

**Allier.** — Dimanche 22 mai, 3 h. — *Mairie du Donjon.* — Chemin vicinal n° 38. Construction d'un pont avec talier en ciment armé de 6 m. 15 d'ouverture, sur la Lodde (deversoir de l'étang du Moulin Bienne). Mont., 4.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa des certificats, avant l'adjudication, par M. l'agent voyer de l'arrondissement de l'Est de Moulins. — Renseignements à la mairie.

**Allier.** — Dimanche 22 mai, 2 h. — *Mairie de Theneuille.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 16, de Theneuille à Grandly, construction d'un pont sur le ruisseau du Goutât. Montant, 16.500 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication par l'agent voyer d'arrondissement. — Renseignements à la mairie.

**Alpes-Maritimes.** — Samedi 14 mai, 10 h. — *Mairie de Nice.* — Construction de l'hôpital Pasteur. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, murs de soutènement et de clôture, galerie souterraine et travaux accessoires. Montant, 6.024 fr. Cautionnement, 30.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Construction des bâtiments. Maçonnerie, etc. Montant, 1.230.070 fr. 11. Cautionnement, 40.000 fr. — Demandes d'admission, au maire, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

**Bouches-du-Rhône.** — Dimanche 15 mai, 4 h. — *Mairie de Ceyreste.* — Construction d'une salle de réunion. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

**Bouches-du-Rhône.** — Lundi 23 mai, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Port de Mourepiane. Travaux d'amélioration. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la préfecture et chez M. Gassier, ingénieur, quai de la Joliette, à Marseille.

**Doubs.** — Mercredi 11 mai, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins de grande communication. Bayans. Chemin n° 13. Reconstruction du pont de Reculet, sur la rivière le Doubs. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 10.700 fr. 48. Cautionnement, 500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Tablier métallique. Montant, 55.100 fr. Cautionnement, 1.800 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Appenias. Chemin n° 29. Réparation de deux pontceaux. Montant, 1.100 fr. Cautionnement, 130 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'Agent voyer en chef. — Renseignements à la préfecture (2<sup>e</sup> division).

**Doubs.** — Mercredi 11 mai, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> lot. Chauxcenne. Construction d'un pontceau sur le ruisseau « La Lanterne ». Montant, 2.223 fr. 37. Cautionnement, 100 fr. Auteur du projet, Le Service vicinal. — 2<sup>e</sup> lot. Gevresin. Construction des chemins ruraux des Combettes et de Châtillon. Montant 4.066 fr. 30. Cautionnement, 100 fr. Auteur du projet, Le Service vicinal. — 3<sup>e</sup> lot. Mame commune. Construction des chemins ruraux de la côte Picquard et de la Camuse. Montant, 11.803 fr. 34. Cautionnement, 400 fr. Auteur du projet, Le Service vicinal. — 4<sup>e</sup> lot. Thise. Réparations aux édifices communaux. Montant, 1.257 fr. 55. Cautionnement, 40 fr. Auteur du projet, M. Barrey, architecte à Besançon. — 5<sup>e</sup> lot. Pugy. Construction d'une école mixte. Montant, 7.174 fr. 06. Cautionnement, 240 fr. Auteur du projet, M. Painchaux, architecte à Besançon. — 6<sup>e</sup> lot. Echévannes. Construction d'une école mixte. Montant, 12.172 fr. 13. Cautionnement, 400 fr. Auteur du projet, M. Pillot, architecte à Ornans. — 7<sup>e</sup> lot. Voires. Construction d'une école mixte. Montant, 11.671 fr. 33. Cautionnement, 400 fr. Auteur du projet, M. Pillot, architecte à Ornans. — 8<sup>e</sup> lot. Maiche et Mance nans. Construction d'une école de filles. Montant, 58.036 fr. 46. Cautionnement, 1.935 francs. Auteur du projet, M. Surleau, architecte à Montbéliard. — 9<sup>e</sup> lot. Saône. Réparations à la maison d'école. Montant, 1.455 fr. 34. Cautionnement, 50 fr. Auteur du projet, M. Burcey, architecte à Besançon. — 10<sup>e</sup> lot. Saône. Réfection de la croix du clocher. Montant, 965 fr. Cautionnement, 30 fr. Auteur du projet, M. Burcey, architecte à Besançon. — 11<sup>e</sup> lot. Montfaucon. Réparations aux édifices communaux et aux écoles. Montant, 1.388 fr. 38. Cautionnement, 45 fr. Auteur du projet, M. Burcey, architecte à Besançon. — 12<sup>e</sup> lot. Arguel. Construction d'un réservoir. Montant, 2.301 fr. Cautionnement, 300 fr. Auteur du projet, M. Métin, architecte à Besançon. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par les architectes auteurs des projets. — Renseignements à la préfecture.

**Doubs.** — Mercredi 18 mai, 2 h. — *Besançon.* — Direction d'artillerie de Besançon. Fourniture de bois divers (9 lots). 140 mètres cubes de peuplier en grume. 20 mètres cubes de hêtre en plateaux. Readjudication des lots non adjudgés le 8 juin 1910, à la même heure et au même endroit que pour la première séance. — Les cahiers des charges seront adressés aux fournisseurs qui en feront la demande. — Renseignements à la direction d'artillerie de Besançon.

**Gard.** — Vendredi 20 mai, 10 h. — *Préfecture.* — Canal du Rhône à Cette. Rectification aux abords du Vidourle et construction d'une nouvelle écluse. Terrassements, 136.294 fr. 50. Chaussée, 6.871 fr. 50. Ouvrages d'art, 276.843 fr. Montant, 420.009 fr. A valoir, 44.991 fr. Total, 465.000 fr. Cautionnement provisoire, 6.000 fr., définitif, 12.500 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Métour, ingénieur ordinaire, rue Séguier 26 bis, à Nîmes.

**Gers.** — Samedi 21 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Chemin de grande com-

munication n° 3, de Fleurance à Vic-Fezensac. Redressement de la cote de La Batisse à Jegun, entre les points 21 k. 221 et 22 k. 208. Travaux à l'entreprise, 21.845 fr. 78. Cautionnement, 730 fr. — Les pièces du projet seront communiquées, aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 heures du soir : 1<sup>o</sup> dans les bureaux de la Préfecture (2<sup>e</sup> Division); 2<sup>o</sup> dans les bureaux de M. Guillot, ingénieur ordinaire à Condom.

**Haute-Saône.** — Mercredi 11 mai, 10 h. 1/2. — *Hôtel de Ville de Lure.* — 1<sup>er</sup> lot. Confians-sur-Lanterne. Agrandissement de l'abattoir et construction d'une maison d'habitation pour le garde. Montant, 7.351 fr. 99. Cautionnement, 500 fr. Auteur du projet, M. Petit-Guillaume, à Saint-Loup. — 2<sup>e</sup> lot. Luze. Transformation d'un lavoir. Montant, 4.510 fr. 75. Cautionnement, 220 fr. Auteur du projet, M. Salomon, à Belfort. — 3<sup>e</sup> lot. Molians. Reconstruction du recipient de la fontaine du haut du village, remplacement de la conduite et établissement d'un éleveur d'eau. Montant, 4.011 fr. 95. Cautionnement, 200 fr. Auteur du projet, M. H. Broucheux, à Lure. — 4<sup>e</sup> lot. Cifers. Construction d'un pontceau de 4 mètres d'ouverture sur le ruisseau de la Neuve-Rivière ou aval du moulin du Ruy; réparation du pont de la Trinquette sur le canal du Moulin Napoleon et construction du chemin rural n° 14 reliant le chemin vicinal n° 1 au chemin rural n° 6. Montant, 3.529 fr. 90. Cautionnement, 170 fr. Auteur du projet, M. Barbier, agent voyer à Luxeuil. — 5<sup>e</sup> lot. Moffans. Captage des sources du Chenoley. Montant, 2.550 fr. 75. Cautionnement, 125 fr. Auteur du projet, M. E. Colné, à Lure. — 6<sup>e</sup> lot. Jasney, Grefontaine et Plainemont. Réparations à l'église co-paroissiale. Montant, 1.825 fr. 02. Cautionnement, 90 fr. Auteur du projet, M. Baudson, à Saint-Loup. — 7<sup>e</sup> lot. Roye. Construction d'une passerelle sur la rivière « Le Rahin ». Montant, 1.747 fr. 05. Cautionnement, 85 fr. Auteur du projet, M. E. Bedon, à Lure. — 8<sup>e</sup> lot. Saint-Loup. Réfection de water-closets et urinoirs publics. Montant, 1.989 fr. 80. Cautionnement, 100 fr. Architecte, M. Baudson, à Saint-Loup. — 9<sup>e</sup> lot. Vy-les-Lure. Réparations d'entretien des bâtiments communaux. Montant, 787 fr. 32. Cautionnement, 40 fr. Auteur du projet, M. E. Bedon, à Lure. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Haute-Savoie.** — Jeudi 12 mai, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien.* — Marlioz. Translation du cimetière. Montant, 5.851 fr. 68. Cautionnement, 300 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Caddet, à Frangy, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Haute-Savoie.** — Samedi 14 mai, 11 h. — *Mairie de Thônes.* — Chemin vicinal ordinaire n° 5, dit de Chamossières. Reconstruction en maçonnerie des culées du pont sur la rivière « Le Fier ». Montant, 6.900 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

**Haute-Savoie.** — Jeudi 19 mai, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Srint-Didier. Agrandissement du cimetière communal. Montant, 7.894 fr. 81. Cautionnement, 370 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. H. Batisse, architecte à Thonon-les-Bains, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Haute-Savoie.** — Jeudi 19 mai, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Commune de Lucinges. Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 103.830 fr. 77. A valoir, 21.119 fr. 23. Total, 124.950 fr. Cautionnement, 6.000 fr. Auteur du projet, M. Espinasse, conducteur des ponts et chaussées à Saint-Julien. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Jura.** — Mardi 10 mai, 2 h. — *Sous-préfecture de Dôle.* — 1<sup>er</sup> lot. Vieille-Loye. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 52.738 fr. 59. A valoir, 3.997 fr. 10. Total, 56.735 fr. 60. Cautionnement, 1.800 fr. Auteur du projet, M. Bouveret, architecte à Dôle. — 2<sup>e</sup> lot. Pleure. Construction d'une école enfantine et appropriation d'un groupe scolaire. Montant, 24.618 fr. 35. Cautionnement, 800 fr. Auteur du projet, M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Hérault.** — Dimanche 15 mai, 10 h. — *Mairie de Valros.* — Travaux d'adduction et de distribution d'eau potable. — 1<sup>er</sup> lot. Usine élévatrice et bassins réservoirs. Montant, 20.000 fr. Cautionnement, 900 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Canalisations et organes de distribution. Montant, 36.100 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Installation électro-mécanique. Montant, 9.000 fr. Cautionnement réservé. — Renseignements à la sous-préfecture de Beziers ou chez M. Miller, architecte, 2, rue Babylone, à Beziers.

**Hérault.** — Dimanche 22 mai, 2 h. — *Mairie de la Caunette.* — Construction d'un pont métallique sur la Cesse. Montant, 26.800 fr. Cautionnement, 1.300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Rouger, ingénieur à Montpellier. — Un minimum et un maximum de rabais seront fixés avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

**Jura.** — Mardi 10 mai, 2 h. — *Sous-préfecture de Dôle.* — Vieille-Loye. Chemin vicinal ordinaire n° 7, dit des Frisés. Reconstruction du pont sur la Clauge et rectification du chemin sur 529 m. 21. Montant, 13.000 fr. Cautionnement, 470 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Vincent. Chemin vicinal ordinaire n° 8, de Vincent à Commenailles. Rectification aux abords de l'étang au Prêtre. Montant, 5.100 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Loire.** — Samedi 14 mai, 2 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — 1<sup>o</sup> Egout rue de l'Ecole. Travaux à l'entreprise, 21.913 fr. 24. Somme à valoir, 2.086 fr. 76. Total, 24.000 fr. — 2<sup>o</sup> Egout rue Tiblier-Verne. Travaux à l'entreprise, 19.094 fr. 16. Somme à valoir, 2.405 fr. 84. Total, 21.500 fr. — 3<sup>o</sup> Egout rue du Cros. Travaux à l'entreprise, 15.142 fr. 57. Somme à valoir, 1.657 fr. 43. Total, 16.800 fr. Total général, 62.300 fr. Cautionnement, 4.000 fr. — Les plans, devis, cahier des charges, bordereau des prix, détail estimatif, etc., sont déposés au secrétariat général de la mairie, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, jusqu'au jour de l'adjudication.

**May-de-Dôme.** — Dimanche 8 mai, 2 h. — *Mairie de Surat.* — Con-

struction d'un bureau de poste. Montant, 4.380 fr. — Rens. à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 8 mai, 2 h. — *Hôpital-hospice de Chuny.* — Res auration des façades de l'hôpital. Montant, 5.713 fr. 87. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements au secrétariat de l'hospice.

**Saône-et-Loire.** — Lundi 9 mai, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Frangy Construction d'une école mixte au hameau des Bretins. Montant du devis non compris travaux réservés, 14.909 fr. 33. Architecte auteur du projet au visa duquel les certificats doivent être soumis, M. Sallé, architecte du département à Mâcon. — Les pièces du projet sont déposées à la sous-préfecture, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

**Saône-et-Loire.** — Samedi 14 mai, 2 h. — *Mairie de Chalon.* — Peinture à exécuter aux biens communaux compris dans la 9<sup>e</sup> section. Montant, 1.300 fr. Cautionnement, 50 fr. Auteur du projet, M. Latour, architecte voyer à Chalon-sur-Saône. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte voyer. — Renseignements au bureau de la voirie.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 15 mai, 1 h. 1/2. — *Mairie d'Etang-sur-Arroux.* — Construction d'une mairie avec locaux scolaires. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 23.978 fr. 26. Cautionnement, 1.200 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, zinguerie. Montant, 6.699 fr. 42. Cautionnement, 350 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie, ferronnerie. Montant, 9.196 fr. 12. Cautionnement, 450 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, fumisterie, peinture. Montant, 5.410 fr. 41. Cautionnement, 275 fr. — Renseignements à la mairie.

**Savoie.** — Jeudi 12 mai, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — La Giétaz. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de la Giétaz à la Duchère. Construction d'un pont avec tablier en béton armé de 8 mètres de portée sur le Nant des Nants. Montant, 5.900 fr. Cautionnement, 180 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Rens. à la sous-préfecture.

**Savoie.** — Lundi 9 mai, 10 h. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Pralognan. Construction d'un bureau de poste avec mairie. Montant, 13.500 fr. Cautionnement, 240 fr. Frais, 30 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Charmot, architecte à Chambéry, auteur du projet. — Les envois devront parvenir au sous-préfet, par lettre recommandée, où les dépôts dans la boîte devront être faits avant le samedi 7 mai, à 5 heures du soir. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Vaucluse.** — Lundi 9 mai, 2 h. 1/2. — *Avignon, hôpital Sainte-Marthe.* — Travaux d'aménagement des infirmeries de l'hospice Isnard, dans les dortoirs du 1<sup>er</sup> étage et construction de vérandas entre les réfectoires des infirmeries et la chapelle. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie et couverture. Montant, 1.697 fr. 42. — 2<sup>e</sup> lot. Serrurerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.213 fr. 78. Somme à valoir pour les 2 lots, 788 fr. 80. — Renseignements au secrétariat général des hospices, à l'hôpital Sainte-Marthe.

## SPECTACLES

**CÉLESTINS** Lundi 2 mai, la tournée de la Porte-Saint-Martin débutera avec *Chantecler* de M. Edmond Rostand qui sera joué pendant plus d'une quinzaine.

**OLYMPIA MUSIC-HALL** Mardi 3 mai, inauguration de la saison d'été; grande soirée de gala; 14 début; en représentation, la célèbre divette Marcelle Norcy; six attractions extraordinaires; deux étoiles réputées; troupe lyrique et cinéma géant.

**THÉÂTRE-CASINO-KURSAAL** Poly and Day, dans leur valse frénétique; Mlle Velyne, chanteuse à voix, de la Cigale de Paris; mardi 3 mai, rentrée de Mansuelle dans ses nouvelles créations.

**THÉÂTRE-SCALA-CONCERT** spectacle de famille le plus joli en son genre et le meilleur marché: vues remarquables par l'American Biograph.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grôle). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

**CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES** (98, rue Dunois). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudi, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

**PANORAMA DE MADAGASCAR** prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905) Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

**TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE** Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix: 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

L'Imprimeur-Gérant: A. RAY.

Lyon. — Imprimerie A. RAY, 4, rue Gentil. — 54831

## CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

## CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION  
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

## BANQUE HYPOTHÉCAIRE

A. DERESSY, Directeur 45, Rue de la République : LYON

### PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Sur tous immeubles situés en France, même après le Crédit Foncier, sans aucuns frais d'étude préalable.  
Ouvertures de crédit pour construire. — Prêts sur immeubles indivis et nues-propriétés

## MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES

## A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingénieur des Arts et Manufactures

Anciennes Maisons Veuve ROZIER, ROBIN Père et Fils, A. PASCAL, réunies

TAIN (Drôme)

## Fournisseurs de la Construction

ARDOISES, TUILES, BRIQUES,  
POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, armoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. En trepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Gres et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

### PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, Ardoises.

### CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES, fournisseurs Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Saivagny (Rhône), Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en gros pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, palettes et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux: Gres et Boisseaux. Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés  
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

## FAÏENCE, TERRE CUITE ET GRÈS DÉCORÉS

CARREAUX DE REVÊTEMENTS

Spécialité de Faïence Marbrée

Procédé Breveté S. G. D. G.

## PONTEY & C<sup>IE</sup>

DÉPOSITAIRES

LYON — 11, rue Turbil — LYON

## CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

## CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

## C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63. Rue de la Villette, LYON

**REPRODUCTION**  
**E. ACHARD**

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Watman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir  
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place  
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901  
ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines  
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2.40

## TRÈS BELLE SITUATION

est offerte à jeune GÉOMÈTRE ou ARCHITECTE désirant s'établir : Adresser demandes Agence Fournier, Lyon. N° 1123.

NOUVEAUX

## Appareils de sondage

15 BREVETS

Récompensés des plus hautes distinctions

TRAVAIL RAPIDE, FACILE ET SUR

Hors ligne pour sonder le sol, pour forages, expertises pour plantations et placement de poteaux, perches à houblon, etc., etc.

Sondes de 60 à 400 m/m de diamètre

Grande économie de travail

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Envoi franco du prospectus

E. Jasmin, Hamburg 30 Allemagne

Fo, Lehmweg 30

## THÉ DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON